

Rennes, le 22 janvier 2024

Affaire suivie par :
Yveline MARJOT COLON
T 02 99 25 18 49
yveline.marjot@ac-rennes.fr
6, rue Kléber
35000 Rennes

Le délégué régional académique à la formation
professionnelle initiale et continue

A

Madame la proviseure
Lycée Pierre Mendès France
RENNES

Objet : Labellisation lycée des métiers 2024 - Audit de renouvellement

Madame la proviseure,

Votre établissement est labellisé « Lycée des métiers » pour une durée de 5 ans comme le prévoit le code de l'éducation.

Un audit de renouvellement doit donc être programmé au cours du 1^{er} semestre 2024 afin de procéder à la reconduction de ce label. Vous serez donc prochainement contactée par l'inspecteur en charge du pilotage de l'audit afin de planifier cette journée.

Dans cette perspective, je souhaite attirer votre attention sur l'évolution de la procédure de labellisation qui vous a été présentée lors de la formation des personnels de direction le 15 décembre 2023. Elle se traduit notamment par une actualisation du cahier des charges « Lycée des métiers » conformément à la circulaire du 23 octobre 2023 : « label et processus de labellisation lycée des métiers », en cohérence avec les objectifs de la réforme des lycées professionnels.

Comme le prévoit la procédure académique, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir sous forme numérique et pour le **vendredi 29 mars 2024** votre dossier de demande de renouvellement (contact : yveline.marjot@ac-rennes.fr) constitué des deux documents suivants joints en annexe :

- le cahier des charges « lycée des métiers » complété;
- la fiche de présentation de l'établissement.

Je vous rappelle que votre demande de labellisation porte sur **l'ensemble des critères du cahier des charges**. A ce titre, devra mettre en évidence les **actions réalisées ou engagées** par votre établissement ainsi que **les projets en lien avec la labellisation**. Vous pouvez solliciter, à titre de conseil, l'inspecteur correspondant de votre établissement ou contacter Madame Marjot Colon (02.99.25.18.49).

Le DRAFPIC
Adil Mahmoudi
